

# Contrat de location

- ◆ Ce contrat doit être daté et signé avec la mention "lu et approuvé ». Il doit être joint au devis ainsi que l'acompte pour valider la commande.
- ◆ Le paiement de la location se fera au plus tard le jour de la location.
- ◆ Une caution (non encaissée) de 100€ par jeu est demandée lors de la location.
- ◆ Pendant toute la durée de location, le locataire est le seul et unique responsable des jeux qui lui ont été confiés.
- ◆ Chaque jeu doit être rendu propre, complet et en bon état. La caution sera rendue après vérification de tout le matériel, sinon elle sera encaissée.
- ◆ Toute perte ou casse d'une pièce de l'un des jeux vous sera facturée.
- ◆ Vous devez prévoir d'avoir un espace intérieur ou extérieur assez vaste pour pouvoir y installer les jeux (cela dépend du nombre choisi et de la taille des jeux).
- ◆ Pour l'extérieur: en cas de mauvais temps, vous devez prévoir d'avoir une solution de repli en intérieur, les jeux ne doivent en aucune façon rester sous la pluie.
- ◆ Toute annulation de location doit être établie 72h à l'avance sauf cas exceptionnel (me consulter).
- ◆ Pour une location à la journée ou au week-end, les jeux seront disponibles la veille de la location, et le retour s'effectuera le lendemain de la location (vendredi après-midi au lundi pour une location week-end), Pour une location courte (demi-journée...) les jeux seront disponibles le matin et devront être restitués le soir même.
- ◆ Par la présence éventuelle de petites pièces, les jeux ne conviennent pas aux enfants de moins de 3 ans.
- ◆ En aucun cas Aux Bois Sauvages n'a la responsabilité des personnes mineures venant jouer aux jeux.
- ◆ Une personne devra obligatoirement être présente lors de la livraison et de la reprise des jeux. Prévoir un accès au plus près pour la livraison.
- ◆ La livraison sera facturée 1,19€/km plus frais éventuel de péage.

Date et signature avec mention « lu et approuvé » :